

1° Au vu des urgences climatiques de plus en plus pressantes, et plus spécifiquement de la nécessité de préserver les terres agricoles, notamment à proximité des grandes agglomérations, quelle est actuellement votre position concernant le projet de lotissement commercial « Oxlane » situé sur des terres naturelles et à forte valeur agricole sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière, le long de la route de Ganges à la sortie de Montpellier ?

Concernant le projet Oxlane, en l'état, notre positionnement est sans ambiguïté, nous sommes contre. Il est impensable de permettre le développement d'un tel projet dans un contexte de changement climatique, de rareté des ressources en eau, de raréfaction des terres agricoles. Surtout dans un périmètre péri urbain immédiat. Il s'agit d'un projet ancien, correspondant à des enjeux mercantiles, n'ayant plus leur place aujourd'hui. Il faut s'orienter sur un projet alternatif en intégrant les nouvelles données écologiques, bio climatiques et économiques, pour le rendre plus vertueux.

2° De quelle manière envisagez-vous votre action, au sein de l'Assemblée départementale, pour vous opposer efficacement à ce projet ?

Si nous sommes majoritaires, nous arrêterons ce projet, tel qu'il est présenté aujourd'hui. Si nous sommes dans l'opposition, nous allons fédérer les autres opposants au projet. Que ce soit les élus du Département, mais aussi les associations, les citoyens, les professionnels, pour un maximum d'efficacité. Nous devons rechercher une coalition la plus vaste possible pour porter un projet alternatif. Les menaces financières ne doivent pas nous effrayer. Une reprise des négociations avec l'investisseur permettrait de gérer au plus près les éventuels problèmes juridiques, voire peut être de lui permettre d'abandonner cette idée d'investissement.

3° Si vous êtes élu-e, êtes vous prêt(e) à agir afin que le département soutienne activement un autre projet fondé sur une approche agro-écologique, contribuant à l'approvisionnement nourricier de la zone urbaine, en collaboration avec des associations environnementales, des paysans et des citoyens ?

C'est aussi le but de notre candidature : mettre de façon systématique, les associations concernées, les citoyens et riverains, les professionnels, au cœur des processus décisionnels. Il est aussi possible d'intégrer dans ce projet alternatif, en complément d'une activité agricole, une réflexion agritouristique de tourisme doux, de pleine nature, d'emploi local, qui apporterait une diversification au site agricole, et une reconnaissance de cette lutte auprès d'un public plus large.

4° Si vous le souhaitez, vous pouvez vous exprimer librement sur la manière dont vous envisagez l'avenir de ces terres actuellement menacées d'artificialisation, dans le contexte plus global de l'aménagement du territoire au niveau du Département de l'Hérault.

L'approche agro-écologique est fondamentale. Nous avons aujourd'hui des outils permettant une conception respectueuse de l'environnement et de notre qualité de

vie. Les associations environnementales peuvent et doivent travailler en amont avec les citoyens, les communes, les intercommunalités, les investisseurs, les agriculteurs... certaines le font déjà. Cette réflexion préalable doit être généralisée. Nous devons faire converger les acteurs et intégrer les compétences spécifiques au centre des processus décisionnels.